

Travaux de génie écologique de mesures compensatoires





Les enjeux du projet

Pour améliorer la protection de l'Île-de-France des crues débordantes de la Seine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a conçu un projet à double objectif : aménager des espaces en amont de la région parisienne pour retenir l'eau des crues, tout en valorisant un écosystème unique.

Le projet prévoit d'endiguer 9 espaces répartis sur 2 300 hectares dans la vallée de la Bassée, afin de pouvoir stocker 55 millions de m³ d'eau en cas de crue majeure. Parallèlement, des sites à enjeu écologique (sites de valorisation écologique) seront restaurés en accompagnement de chaque espace endigué.

L'objectif est de reconstituer une mosaïque d'habitats typiques de la vallée alluviale de la Bassée se traduisant par la restauration d'annexes hydrauliques de la Seine, la restauration de milieux herbacés humides, la restauration et création de milieux ouverts herbacés secs ou la conservation et restauration des boisements alluviaux.

Le site pilote de la Bassée constitue le premier espace endigué réalisé. Il sera aménagé sur 360 hectares sur le territoire de 4 communes : Châtenay-sur-Seine, Égligny, Balloy et Gravon.

En cas de crue de la Seine, le dispositif permettra de stocker par pompage 10 millions de m³ d'eau lors du passage du pic de crue.

Ce vaste espace sera ceinturé par une digue périphérique longue d'environ 8 km et haute de 2,50 m en moyenne. La station de pompage et de vidange sera installée dans le chenal rejoignant l'actuelle darse à la Seine. La station se composera de locaux techniques et d'un espace d'accueil du public.

Dans le même temps, des mesures pour restaurer les milieux naturels de la Bassée et valoriser leur potentiel écologique sont prévues sur 5 sites différents.

En temps normal, les plans d'eau, prairies, cultures et cheminements à l'intérieur du site pilote resteront desservis par 6 accès, dont un chemin communal à circulation contrôlée. Tout autour, les digues seront végétalisées et bien insérées dans le paysage. D'une largeur d'environ 3,50 m, un chemin de crête sera ouvert aux promeneurs et aux cyclistes.

D'après l'analyse du panel de crues historiques depuis le début du XX^e siècle, le remplissage du site pilote de la Bassée surviendra en moyenne tous les 6 ans. La hauteur d'eau stockée au-dessus du terrain naturel sera alors, en moyenne, d'environ 2 m.



Les réponses du projet aux problématiques

La création du site pilote est accompagnée de travaux écologiques pour mettre en œuvre les mesures de création et de restauration des milieux au sein du site pilote et à ses abords immédiats visant à :

- Créer/Restaurer des prairies humides avec archipel de mares et dépressions. Ces milieux sont en forte régression dans la Bassée et sont extrêmement favorables à de nombreuses espèces remarquables et protégées ;
- Améliorer les berges en recréant de larges formations hélophytiques qui ont fortement régressé en raison d'un envahissement généralisé par les saules, et qui seront favorables à l'installation d'oiseaux nicheurs remarquables et/ou protégés (Rousserolle turdoïde, Blongios nain...);
- Améliorer la capacité d'accueil des oiseaux d'eau en hiver et en période migratoire ;
- Restaurer les populations de Sterne pierregarin (espèce protégée et Directive Oiseaux -ZPS) et autres espèces pionnières nichant au sol sur des substrats minéraux dénués de végétation (**Petit gravelot, Mouettes...**) ;
- Aménager des milieux favorables à la nidification du **Martin-Pêcheur** (espèce protégée de la Directive Oiseaux);
- Favoriser la reproduction des espèces de poissons typiques de vallée alluviale dans la darse et sur la Seine, mais aussi dans l'ensemble des plans d'eau ;
- Restaurer la noue d'Auvergne et permettre la reconnexion entre la partie aval et amont afin de créer une continuité écologique et favoriser les espèces aquatiques de la noue ;
- Créer des milieux herbacés secs favorables aux reptiles, papillons, criquets et sauterelles ;
- Créer des friches arbustives et des peuplements de noisetiers favorables notamment à **l'avifaune et au Muscardin.**

Les mesures proposées sur les 5 sites de valorisation visent en priorité :

- La restauration des zones humides (prairies humides et marais, création d'îlots de sénescence de boisements alluviaux) qui sont les espaces offrant le potentiel écologique le plus élevé ;
- La revalorisation des habitats aquatiques (restauration d'un bras mort naturel, reconnexion de continuité écologique, aménagement de berges et de frayères sur des bras recoupés de la Seine).

En complément, il est proposé l'aménagement de mosaïques de friches sèches et formations arbustives ainsi que la reconstitution de lisières étagées afin notamment de favoriser les espèces typiques des montilles.



